



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
13.01.2016 Bulletin 2016/02

(51) Int Cl.:
A47B 63/00 (2006.01) A47B 88/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **15173737.6**

(22) Date de dépôt: **25.06.2015**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA

(71) Demandeur: **JEC Solutions**
69400 Villefranche-Sur-Saone (FR)

(72) Inventeur: **Becquet, Jean-Michel**
78400 Chatou (FR)

(74) Mandataire: **Delorme, Nicolas et al**
Cabinet Germain & Maureau
BP 6153
69466 Lyon Cedex 06 (FR)

(30) Priorité: **09.07.2014 FR 1456599**

(54) **MEUBLE COMPRENANT UN CAISSON ET AU MOINS DEUX TIROIRS**

(57) Le meuble (1) comprend :

- un caisson (2) comportant une face avant ouverte ;
- un premier et un deuxième tiroirs (12, 13) montés dans le caisson de façon coulissante entre une position ouverte et une position fermée, chacun desdits tiroirs comportant un corps périphérique et une façade (20), le premier tiroir (12) étant disposé au-dessus du deuxième tiroir (13), la façade du premier tiroir étant sensiblement adjacente à la façade du deuxième tiroir, en position fermée

des tiroirs.

Le premier tiroir (12) comporte une paroi de fond (14) qui est montée de façon amovible sur le corps périphérique, et un dispositif de réception de dossiers suspendus.

Le meuble comprend également des moyens d'assemblage réversible (50) des premier et deuxième tiroirs (12, 13) dans une position telle que leurs façades (20) sont situées sensiblement dans un même plan.

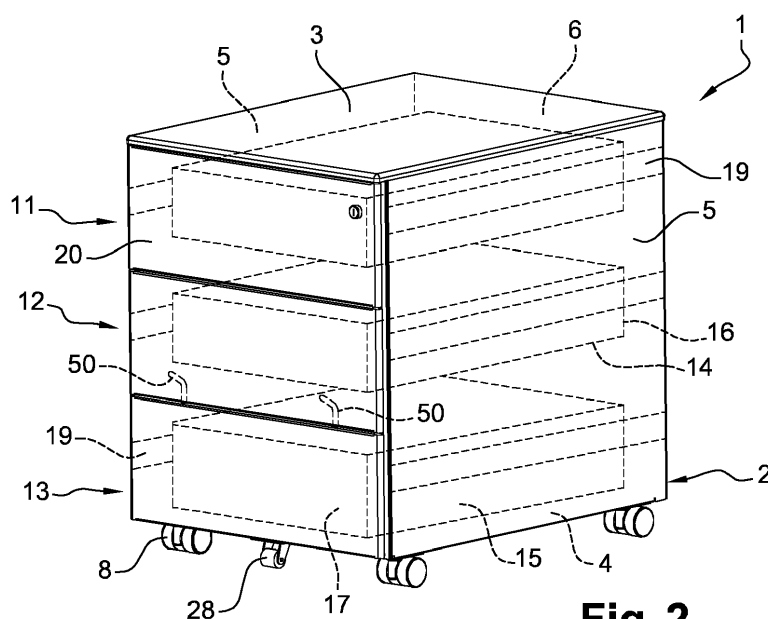


Fig. 2

Description

[0001] La présente invention concerne un meuble comprenant un caisson et au moins deux tiroirs.

[0002] Un tel meuble peut typiquement être utilisé dans un bureau pour stocker divers dossiers et fournitures.

[0003] Il existe à l'heure actuelle plusieurs sortes de ce type de meubles, en particulier d'une part un meuble comportant trois tiroirs, par exemple de dimensions similaires, et d'autre part un meuble comportant un grand tiroir pouvant recevoir des dossiers suspendus, et un petit tiroir. En pratique, lorsqu'un utilisateur fait l'acquisition d'un meuble, il choisit celui possédant la configuration correspondant à ses besoins. Si ses besoins évoluent dans le temps, l'utilisateur doit alors acheter un deuxième meuble possédant une autre configuration qui lui convient mieux, pour remplacer le premier meuble. Cette démarche n'est pas optimale, car elle est coûteuse. Il se pose de plus la question du stockage du premier meuble.

[0004] La présente invention vise à remédier aux inconvénients mentionnés ci-dessus.

[0005] A cet effet, l'invention concerne un meuble comprenant :

- un caisson sensiblement parallélépipédique comportant une face avant ouverte ;
- au moins un premier et un deuxième tiroirs montés dans le caisson de façon coulissante le long d'une direction longitudinale entre une position ouverte et une position fermée, chacun desdits tiroirs comportant un corps périphérique et une façade qui est apte à obturer partiellement la face avant du caisson lorsque le tiroir est en position fermée, le premier tiroir étant disposé au-dessus du deuxième tiroir, la façade du premier tiroir étant sensiblement adjacente à la façade du deuxième tiroir, en position fermée des tiroirs.

[0006] Selon une définition générale de l'invention :

- le premier tiroir comporte une paroi de fond qui est montée de façon amovible sur le corps périphérique du premier tiroir ;
- le meuble comprend des moyens d'assemblage réversible des premier et deuxième tiroirs dans une position telle que leurs façades sont situées sensiblement dans un même plan ;
- et le premier tiroir comporte un dispositif de réception d'au moins un dossier suspendu, ledit dispositif de réception d'au moins un dossier suspendu comprenant deux supports latéraux sur lesquels peuvent reposer des crochets latéraux d'un dossier suspendu.

[0007] Ainsi, l'invention propose un meuble qui peut être facilement convertible d'une configuration à une autre. En particulier, le meuble peut adopter :

- une première configuration avec deux tiroirs indépendants, permettant de stocker des objets de dimensions relativement faibles ;
- ou une deuxième configuration avec deux tiroirs associés l'un à l'autre, pour former un unique tiroir de plus grande hauteur pouvant recevoir des dossiers suspendus qui ont une hauteur relativement importante en position de stockage.

[0008] Le changement de la première configuration à la deuxième s'effectue en ôtant la paroi de fond du premier tiroir puis en associant les deux tiroirs. A l'inverse, le passage de la deuxième configuration à la première s'effectue en dissociant les deux tiroirs et en replaçant la paroi de fond du premier tiroir. Ce changement est très aisé à réaliser par tout utilisateur.

[0009] Un des avantages de l'invention est de permettre à un utilisateur de conserver la plupart des constituants de son meuble, voire même l'ensemble des constituants, et tout particulièrement le caisson et les tiroirs, qui occupent des places importantes, tout en adaptant la configuration de son meuble à ses besoins présents et en lui permettant de les adapter à ses besoins futurs.

[0010] Les façades des premier et deuxième tiroirs peuvent avoir sensiblement la même hauteur. On peut ainsi passer de deux tiroirs de même contenance à un unique tiroir de contenance double.

[0011] Le meuble peut comporter plus de deux tiroirs. Ainsi, par exemple, le meuble comprend au moins trois tiroirs, à savoir un tiroir supérieur, un tiroir médian constitué par le premier tiroir, et un tiroir inférieur constitué par le deuxième tiroir. On peut notamment prévoir que les façades des tiroirs aient toutes sensiblement la même hauteur.

[0012] Toutefois cette réalisation n'est pas limitative, le meuble pouvant comporter plus de trois tiroirs.

[0013] On peut ainsi envisager un meuble comportant quatre tiroirs, qui peut adopter l'une des trois configurations suivantes, de façon réversible :

- quatre tiroirs indépendants ;
- deux tiroirs assemblés (par exemple les deux tiroirs les plus bas) et deux tiroirs indépendants ;
- les deux tiroirs les plus hauts assemblés, et les deux tiroirs les plus bas assemblés.

[0014] Selon une réalisation possible, les moyens d'assemblage réversible comprennent au moins un organe monté à demeure sur l'un des premier et deuxième tiroirs, de façon mobile entre :

- une position saillante dans laquelle ledit organe coopère avec l'autre des premier et deuxième tiroirs, les premier et deuxième tiroirs étant alors assemblés ;
- et une position escamotée dans laquelle les premier et deuxième tiroirs sont séparés.

[0015] Par « à demeure », on entend que l'organe ne

peut pas être séparé du tiroir sur lequel il est monté, dans des conditions normales d'utilisation, c'est-à-dire sans démonter ou casser le tiroir. Ainsi, l'organe ne peut pas être perdu, ce qui garantit la possibilité de passer d'une configuration à une autre sans problème même à plusieurs années d'intervalle.

[0016] On peut prévoir que les moyens d'assemblage réversible soient conçus pour permettre l'assemblage des façades des premier et deuxième tiroirs entre elles. En d'autres termes, les moyens d'assemblage réversible sont de préférence localisés au niveau desdites façades, voire de préférence uniquement au niveau desdites façades, le meuble pouvant ainsi être dépourvu d'autres moyens d'assemblage localisés en d'autres endroits des tiroirs. Ceci permet de faciliter l'assemblage et la séparation des tiroirs sans que l'utilisateur ait besoin de sortir les tiroirs hors du caisson.

[0017] Selon une réalisation possible, la façade de chacun des premier et deuxième tiroirs comporte une face avant et une face arrière définissant un espace intérieur, les moyens d'assemblage réversible comportant une portion située dans ledit espace intérieur et une portion faisant saillie vers l'intérieur du caisson, de façon à pouvoir être manoeuvrée par une personne. Le fait de loger une portion des moyens d'assemblage réversible - et par exemple la majeure partie de ces moyens - dans un espace sensiblement fermé et non accessible présente des avantages en termes d'esthétique mais également de sécurité et de robustesse : en effet, ces moyens sont davantage protégés des chocs et de la poussière, ils peuvent plus difficilement être actionnés par mégarde, et ne risquent pas d'accrocher divers éléments environnants.

[0018] Selon une réalisation possible :

- ledit organe possède une forme en L et comprend un bras de verrouillage sensiblement vertical apte à être engagé dans un premier orifice ménagé dans une paroi horizontale du premier tiroir et dans un deuxième orifice ménagé dans une paroi horizontale du deuxième tiroir, et un bras d'actionnement sensiblement horizontal apte à être saisi par une personne ;
- et celui du premier et du deuxième tiroirs sur lequel est monté l'organe comprend une paroi verticale dans laquelle est ménagée une lumière en forme de L possédant une branche sensiblement horizontale dans laquelle est situé le bras d'actionnement de l'organe lorsque l'organe est en position escamotée, et une branche sensiblement verticale qui s'étend vers le bas depuis la branche sensiblement horizontale et dans laquelle est situé le bras d'actionnement de l'organe lorsque l'organe est en position saillante.

[0019] En d'autres termes, le meuble est pourvu d'un mécanisme de type verrouillage à baïonnette permettant l'assemblage réversibles des premier et deuxième tiroirs. Le premier orifice peut être ménagé dans la face infé-

rieure de la façade du premier tiroir et le deuxième orifice dans la face supérieure de la façade du deuxième tiroir.

[0020] On peut de plus prévoir que le meuble comprenne des moyens de guidage du déplacement de l'organe entre ses positions saillante et escamotée. Lesdits moyens de guidage peuvent être situés dans ledit espace intérieur, cette inaccessibilité présentant les avantages mentionnés précédemment. Ces moyens de guidage comportent par exemple au moins une plaque possédant un trou recevant une partie de l'organe quelle que soit sa position, et notamment deux plaques possédant des trous coaxiaux.

[0021] Typiquement, le meuble peut comporter deux ensembles tels que précédemment décrits constitués chacun d'un organe en L et d'une lumière, situés au niveau des façades avant des premier et deuxième tiroirs.

[0022] Selon une réalisation possible, la paroi de fond du tiroir le plus bas du caisson est espacée verticalement de la paroi inférieure du caisson, de sorte que soit formé entre lesdites parois un logement apte à recevoir la paroi de fond du premier tiroir. Ainsi, dans la configuration où les deux tiroirs sont assemblés, la paroi de fond ne constitue pas une gêne puisque l'utilisateur dispose d'un endroit où la stocker et où elle peut être protégée. De plus, l'utilisateur pourra aisément revenir à la configuration où les deux tiroirs sont dissociés, car cette réalisation limite considérablement le risque de perte de cette paroi de fond.

[0023] On décrit à présent, à titre d'exemple non limitatif, un mode de réalisation possible de l'invention, en référence aux figures annexées :

La figure 1 est une vue en perspective d'un meuble selon un mode de réalisation de l'invention, comprenant trois tiroirs en position fermée ;

La figure 2 est une vue similaire à la figure 1, montrant certains éléments situés à l'intérieur du meuble ;

Les figures 3 et 4 illustrent le meuble de la figure 1, dans une première configuration où les tiroirs médian et inférieur sont dissociés, respectivement avec le tiroir médian ouvert et avec le tiroir inférieur ouvert ;

Les figures 5 et 6 montrent respectivement une première et une deuxième étapes permettant le passage de la première configuration à une deuxième configuration où les tiroirs médian et inférieur sont assemblés ;

La figure 7a est une vue partielle de détail du meuble montrant les moyens d'assemblage réversible des deux tiroirs ;

Les figures 7b à 7d montrent des étapes successives permettant le passage de la première à la deuxième configuration ;

La figure 8 illustre le meuble de la figure 1, dans la première configuration où les tiroirs médian et inférieur sont assemblés.

La figure 1 représente un meuble 1 destiné par

exemple à être utilisé dans un bureau.

[0024] Le meuble 1 comprend tout d'abord un caisson 2 sensiblement parallélépipédique. Le caisson 2 comprend ainsi une paroi supérieure 3 et une paroi inférieure 4 sensiblement horizontales, deux parois latérales 5 et une paroi arrière 6 sensiblement verticale, et une face avant 7 ouverte.

[0025] Comme illustré sur la figure 1, on définit :

- la direction longitudinale X comme la direction orthogonale à la paroi arrière 6, et par rapport à laquelle seront employés les termes « avant » et « arrière » ;
- la direction transversale Y comme la direction orthogonale aux parois latérales 4, 5, et par rapport à laquelle sera employé le terme « latéral » ;
- et la direction verticale Z, orthogonale aux parois supérieure 3 et inférieure 4, et par rapport à laquelle seront employés les termes « supérieur », « inférieur », « hauteur » et analogue.

[0026] Le caisson 2 peut être muni de roulettes 8 pour faciliter son déplacement.

[0027] Le meuble 1 comprend également plusieurs tiroirs. Dans la réalisation représentée, le meuble 1 comprend un tiroir supérieur 11, un tiroir médian 12 et un tiroir inférieur 13.

[0028] Chaque tiroir comprend un corps périphérique formé de deux parois latérales 15, d'une paroi arrière 16 et éventuellement d'une paroi avant 17, ainsi qu'une façade 20 fixée sur le corps périphérique. La façade 20 peut être montée sur la paroi avant 17 du corps périphérique, lorsqu'elle est présente. En variante, les extrémités avant des parois latérales 15 peuvent être fixées directement sur la façade 20.

[0029] Chacun des tiroirs 11, 12, 13 est monté dans le caisson 2 de façon coulissante le long de la direction longitudinale X, entre une position ouverte et une position fermée dans laquelle la façade 20 est située sensiblement dans le plan de la face avant 7 du caisson 2 et obture partiellement cette face avant 7. En position fermée de tous les tiroirs (figure 1), les façades 20 sont sensiblement adjacentes le long de la direction verticale, et forment un ensemble obturant sensiblement totalement la face avant 7 du caisson 2.

[0030] Les façades des tiroirs médian 12 et inférieur 13 possèdent ici sensiblement la même hauteur, pouvant par exemple être de l'ordre de 15 à 20 cm. La façade du tiroir supérieur 11 peut également présenter la même hauteur, ceci n'étant pas limitatif.

[0031] Le montage coulissant d'un tiroir 11, 12, 13 dans le caisson 2 est obtenu par des premiers moyens de guidage ménagés sur les faces extérieures des parois latérales 15 du tiroir et des seconds moyens de guidage - complémentaires - ménagés sur les faces intérieures des parois latérales 5 du caisson 2. Par exemple, les premiers moyens de guidage peuvent comporter des rails 18 et les seconds moyens de guidage des rails 19

et/ou des galets.

[0032] En outre, le tiroir médian 12 comprend une paroi de fond 14 qui est montée de façon amovible sur le corps périphérique. Par exemple, cette paroi de fond 14 peut simplement reposer sur un rebord - continu ou non - ménagé au voisinage du bord inférieur du corps périphérique, et faisant saillie vers l'intérieur du tiroir médian 12.

[0033] Le tiroir supérieur 11 et le tiroir inférieur 13 comprennent également une paroi de fond 14, celle-ci pouvant être fixée à demeure sur le tiroir 11, 13.

[0034] La paroi de fond 14 du tiroir inférieur 13 est de préférence espacée verticalement de la paroi inférieure 4 du caisson 2, de sorte qu'un logement 21 soit formé entre lesdites parois 14, 4, comme illustré sur la figure 4 notamment. La fonction de ce logement 21 sera expliquée plus loin. Le tiroir inférieur 13 peut par ailleurs être muni d'une roulette 28, par exemple fixée en partie inférieure de la façade 20, de façon sensiblement centrée entre les parois latérales 15. La roulette 28 permet de faciliter l'ouverture et la fermeture du tiroir inférieur 13 lorsque ce dernier contient des objets lourds, en particulier dans la deuxième configuration qui sera décrite plus loin. La roulette 28 évite de plus la détérioration des moyens de guidage du tiroir inférieur 13 du fait du poids de ce tiroir, et du couple généré en position ouverte.

[0035] De plus, le tiroir médian 12 comprend un dispositif de réception d'au moins un dossier suspendu 22. Comme illustré sur la figure 8, un dossier suspendu 22 est destiné à recevoir des documents et comporte généralement une feuille avant 23 et une feuille arrière 24 dont les bords inférieurs sont fixés l'un à l'autre et dont les bords supérieurs sont munis de crochets 25 latéraux. Le dispositif de réception prévu dans le tiroir médian 12 comprend deux supports 26 latéraux sur lesquels peuvent reposer et coulisser les crochets 25 latéraux d'un ou de plusieurs dossiers suspendus 22. Ces supports 26 latéraux peuvent être constitués par le bord supérieur des parois latérales 15 du corps périphérique, ou par une tige longitudinale ou analogue montée dans le tiroir médian 12, à proximité des parois latérales 15.

[0036] Par ailleurs, le tiroir supérieur peut comporter un système de verrouillage 27 actionnable par une clé.

[0037] Le meuble 1 peut adopter une première configuration, comme illustré sur les figures 3 et 4, dans laquelle le tiroir médian 12 et le tiroir inférieur 13 sont séparés, et peuvent être ouverts ou fermés indépendamment l'un de l'autre. Ainsi, sur la figure 3, seul le tiroir médian 12 est ouvert tandis que sur la figure 4, seul le tiroir inférieur 13 est ouvert. Chacun de ces tiroirs 12, 13 peut recevoir des objets dont la dimension, selon la direction Z, n'excède pas la distance entre la paroi de fond 14 et le bord supérieur de la façade 20.

[0038] Le meuble 1 peut en outre adopter une deuxième configuration, comme illustré sur la figure 8. Dans cette configuration, le tiroir médian 12 et le tiroir inférieur 13 sont assemblés l'un à l'autre, avec leurs façades 20 situées sensiblement dans un même plan. De plus, le tiroir médian 12 est dépourvu de paroi de fond 14, les

deux tiroirs 12, 13 formant ainsi un unique tiroir de plus grande capacité, pouvant typiquement recevoir des dossiers suspendus 22, et apte à coulisser dans le caisson 2.

[0039] Selon l'invention, les moyens d'assemblage du tiroir médian 12 et du tiroir inférieur 13 permettent un assemblage réversible, de sorte que l'utilisateur du meuble 1 puisse passer aisément de la première à la deuxième configuration, selon l'évolution de ses besoins.

[0040] Les étapes permettant le passage de la première à la deuxième configuration vont à présent être décrites en référence aux figures 5 à 7d.

[0041] Au cours d'une première étape, l'utilisateur, après avoir ouvert le tiroir médian 12, en ôte la paroi de fond 14, par exemple simplement en la poussant pardessus vers le haut, comme illustré sur la figure 5. La paroi de fond 14 peut être placée dans le logement 21 afin de ne pas être perdue et de ne pas gêner le fonctionnement du meuble 1.

[0042] Puis l'utilisateur place le tiroir médian 12 et le tiroir inférieur 13 tous les deux en position ouverte, comme illustré sur la figure 6. L'utilisateur va ensuite assembler les tiroirs médian 12 et inférieur 13.

[0043] Les moyens d'assemblage réversible des tiroirs médian 12 et inférieur 13 vont être décrits en référence à la figure 7a. Ils sont ici conçus pour permettre l'assemblage des façades 20 des tiroirs médian 12 et inférieur 13 entre elles.

[0044] La façade 20 de chacun des tiroirs 12 et 13 comporte une face avant 31, une face arrière 32, une face supérieure 33 et une face inférieure 34 définissant un espace intérieur.

[0045] Dans la réalisation représentée, les moyens d'assemblage réversible comprennent deux ensembles identiques disposés chacun au voisinage d'une paroi latérale 15 des tiroirs 12, 13, et l'un de ces ensembles va être maintenant décrit.

[0046] La face inférieure 34 de la façade 20 du tiroir médian 12 présente un premier orifice 41 et la face supérieure 33 de la façade 20 du tiroir inférieur 13 présente un deuxième orifice 42. Ces deux orifices 41, 42 ont sensiblement un même axe 43 vertical - lorsque les façades 20 sont dans le même plan.

[0047] Dans la face arrière 32 du tiroir médian 12 est ménagée une lumière 35 en forme de L. La lumière 35 possède une branche 36 sensiblement horizontale et une branche 37 sensiblement verticale qui s'étend vers le bas depuis la branche 36 sensiblement horizontale. Le bord inférieur de la branche 36 peut comporter un ergot 38, sensiblement à l'angle entre les deux branches 36, 37.

[0048] Dans l'espace intérieur de la façade 20 du tiroir médian 12 est fixé un profilé 44 en U. Le profilé 44 possède une base 45 située dans un plan (Y,Z) et qui peut être fixée contre la face arrière 32 de la façade 20. Le profilé 44 possède également deux ailes s'étendant dans un plan horizontal en direction de la face avant 31, à savoir une aile supérieure 46 et une aile inférieure 47. Dans chacune des ailes 46, 47 est ménagé un trou 48,

les trous 48 ayant sensiblement le même axe 43 vertical que l'orifice 41.

[0049] Un organe 50 est monté à demeure sur le tiroir médian 12. L'organe 50 possède une forme en L et comprend un bras de verrouillage 51 sensiblement vertical qui est en permanence engagé dans les trous 48 des ailes 46, 47 du profilé 44, et un bras d'actionnement 52 sensiblement horizontal qui fait saillie vers l'intérieur du tiroir médian 12 par la lumière 35.

[0050] L'organe 50 peut occuper une position escamotée, illustrée sur la figure 7b. Dans cette position, le bras d'actionnement 52 de l'organe 50 est situé dans la branche 36 sensiblement horizontale de la lumière 35, et le bras de verrouillage 51 n'est pas engagé dans le deuxième orifice 42 de la façade 20 du tiroir inférieur 13. Les tiroirs médian 12 et inférieur 13 sont donc séparés. L'organe 50 est maintenu dans cette position car le bras d'actionnement 52 vient en appui contre le bord inférieur de la branche 36 sensiblement horizontale de la lumière 35, et est en butée contre l'ergot 38 empêchant un déplacement intempestif de l'organe 50.

[0051] La majeure partie des moyens d'assemblage réversible des tiroirs 12, 13 est située dans l'espace intérieur de la façade 20 du tiroir médian 12, à l'exception d'au moins une partie du bras d'actionnement 52 de l'organe 50 qui fait saillie vers l'intérieur du caisson 2, et peut donc être saisie et manoeuvrée par une personne.

[0052] Une personne peut ainsi soulever légèrement le bras d'actionnement 52 pour pouvoir tourner l'organe 50 en dépassant l'ergot 38, jusqu'à ce que le bras d'actionnement 52 soit situé sensiblement dans un plan vertical contenant la branche 37 sensiblement verticale de la lumière 35. L'organe 50 se trouve alors dans la position illustrée sur la figure 7c.

[0053] L'organe 50 va alors se déplacer verticalement jusqu'à ce que le bras d'actionnement 52 vienne en appui contre le bord inférieur de la branche 37 sensiblement verticale de la lumière 35, comme illustré sur la figure 7d. L'organe 50 est guidé dans ce déplacement par les trous 48 dans lesquels est engagé le bras de verrouillage 51. La figure 7d correspond à une position saillante de l'organe 50 : le bras de verrouillage 51 est alors engagé dans les orifices 41, 42, les tiroirs médian 12 et inférieur 13 étant alors assemblés.

[0054] Ainsi, l'invention apporte une amélioration déterminante à la technique antérieure, en fournissant un meuble qui peut être aisément et rapidement personnalisable selon les besoins de l'utilisateur.

[0055] Il va de soi que l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit ci-dessus à titre d'exemple mais qu'elle comprend tous les équivalents techniques et les variantes des moyens décrits ainsi que leurs combinaisons.

Revendications

1. Meuble comprenant :

- un caisson (2) sensiblement parallélépipédique comportant une face avant (7) ouverte ;
 - au moins un premier et un deuxième tiroirs (12, 13) montés dans le caisson (2) de façon coulissante le long d'une direction longitudinale (X) entre une position ouverte et une position fermée, chacun desdits tiroirs (12, 13) comportant un corps périphérique et une façade (20) qui est apte à obturer partiellement la face avant (7) du caisson (2) lorsque le tiroir (12, 13) est en position fermée, le premier tiroir (12) étant disposé au-dessus du deuxième tiroir (13), la façade (20) du premier tiroir (12) étant sensiblement adjacente à la façade (20) du deuxième tiroir (13), en position fermée des tiroirs (12, 13) ;
 - caractérisé en ce que**
 - le premier tiroir (12) comporte une paroi de fond (14) qui est montée de façon amovible sur le corps périphérique du premier tiroir (12) ;
 - le meuble (1) comprend des moyens d'assemblage réversible (50, 41, 42) des premier et deuxième tiroirs (12, 13) dans une position telle que leurs façades (20) sont situées sensiblement dans un même plan ;
 - et le premier tiroir (12) comporte un dispositif de réception (26) d'au moins un dossier suspendu (22), ledit dispositif de réception (26) d'au moins un dossier suspendu (22) comprenant deux supports latéraux sur lesquels peuvent reposer des crochets latéraux (25) d'un dossier suspendu (2).
2. Meuble selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les façades (20) des premier et deuxième tiroirs (12, 13) ont sensiblement la même hauteur.
3. Meuble selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce qu'il** comprend au moins trois tiroirs, à savoir un tiroir supérieur (11), un tiroir médian constitué par le premier tiroir (12), et un tiroir inférieur constitué par le deuxième tiroir (13).
4. Meuble selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** les moyens d'assemblage réversible comprennent au moins un organe (50) monté à demeure sur l'un des premier et deuxième tiroirs (12, 13), de façon mobile entre :
- une position saillante dans laquelle ledit organe (50) coopère avec l'autre des premier et deuxième tiroirs (13, 12), les premier et deuxième tiroirs (12, 13) étant alors assemblés ;
 - et une position escamotée dans laquelle les premier et deuxième tiroirs (12, 13) sont séparés.
5. Meuble selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** les moyens d'assemblage réversible (50, 41, 42) sont conçus pour permettre l'assemblage des façades (20) des premier et deuxième tiroirs (12, 13) entre elles.
6. Meuble selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** la façade (20) de chacun des premier et deuxième tiroirs (12, 13) comporte une face avant (31) et une face arrière (32) définissant un espace intérieur, les moyens d'assemblage réversible comportant une portion située dans ledit espace intérieur et une portion faisant saillie vers l'intérieur du caisson (2), de façon à pouvoir être manoeuvrée par une personne.
7. Meuble selon l'une des revendications 4 à 6, **caractérisé en ce que** :
- ledit organe (50) possède une forme en L et comprend un bras de verrouillage (51) sensiblement vertical apte à être engagé dans un premier orifice (41) ménagé dans une paroi horizontale (33) du premier tiroir (12) et dans un deuxième orifice (42) ménagé dans une paroi horizontale (34) du deuxième tiroir (13), et un bras d'actionnement (52) sensiblement horizontal apte à être saisi par une personne ;
 - et celui du premier et du deuxième tiroirs (12, 13) sur lequel est monté l'organe (50) comprend une paroi verticale (32) dans laquelle est ménagée une lumière (35) en forme de L possédant une branche sensiblement horizontale (36) dans laquelle est situé le bras d'actionnement (52) de l'organe (50) lorsque l'organe (50) est en position escamotée, et une branche sensiblement verticale (37) qui s'étend vers le bas depuis la branche sensiblement horizontale (36) et dans laquelle est situé le bras d'actionnement (52) de l'organe (50) lorsque l'organe (50) est en position saillante.
8. Meuble selon l'une des revendications 4 à 7, lorsqu'elle dépend de la revendication 6, **caractérisé en ce qu'il** comprend des moyens de guidage (44, 48) du déplacement de l'organe (50) entre ses positions saillante et escamotée, lesdits moyens de guidage étant situés dans ledit espace intérieur.
9. Meuble selon l'une des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** la paroi de fond (14) du tiroir (13) le plus bas du caisson (2) est espacée verticalement de la paroi inférieure (4) du caisson (2), de sorte que soit formé entre lesdites parois (14, 4) un logement (21) apte à recevoir la paroi de fond (14) du premier tiroir (12).

Fig. 1

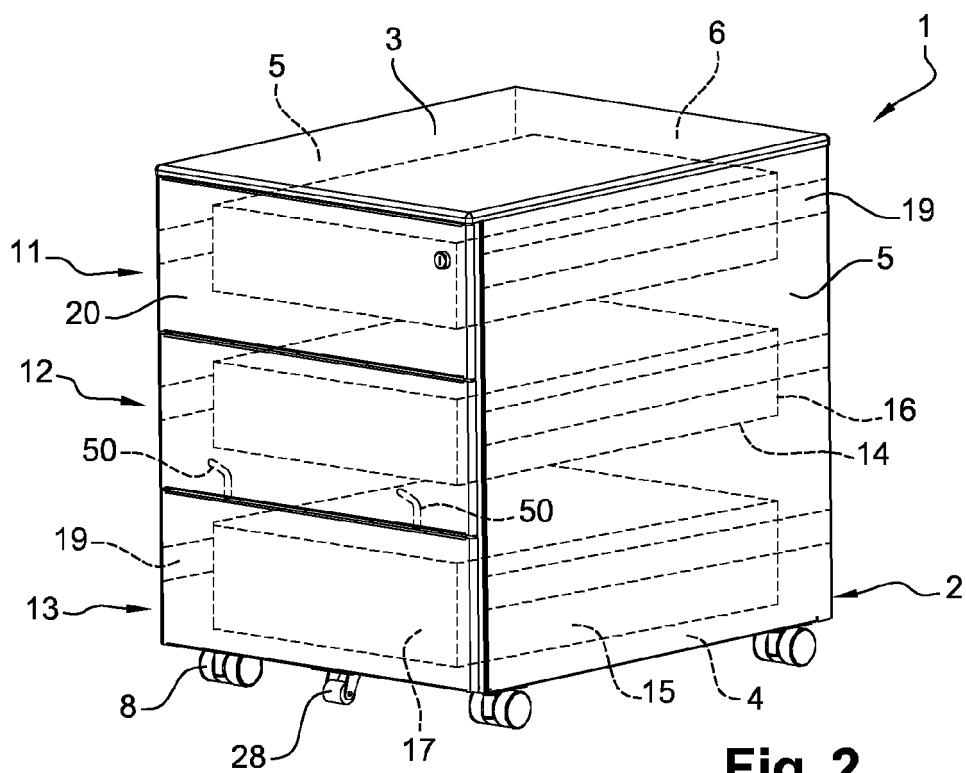
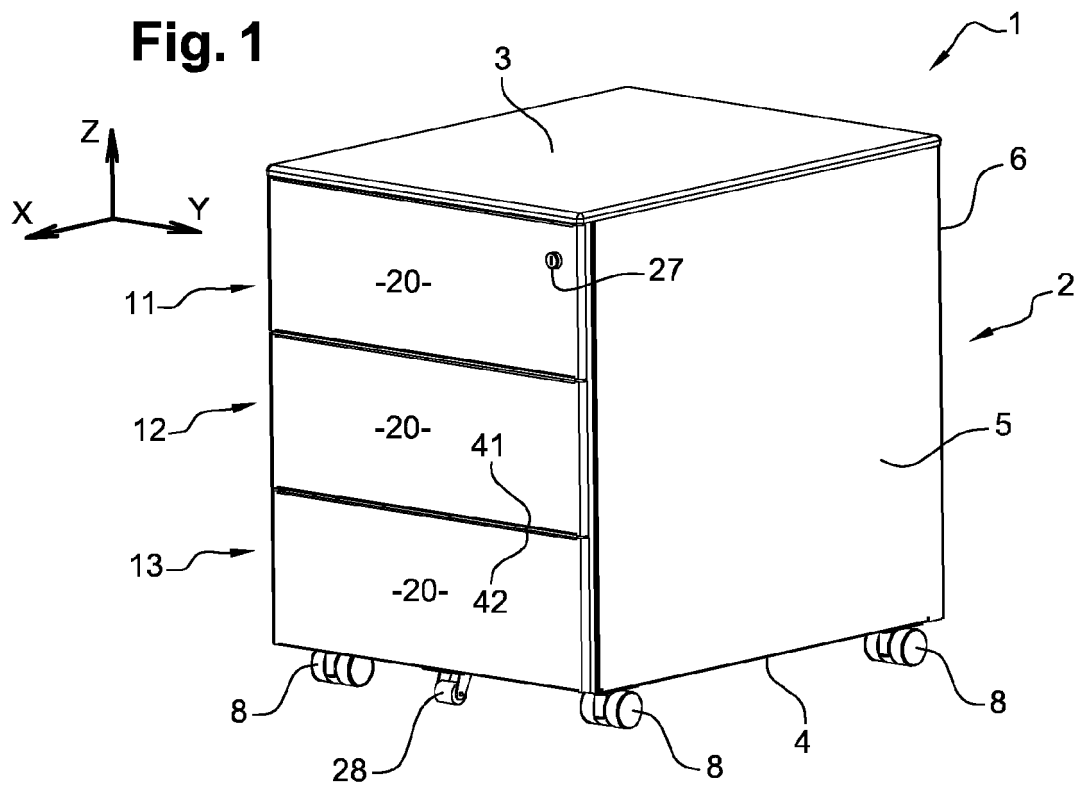
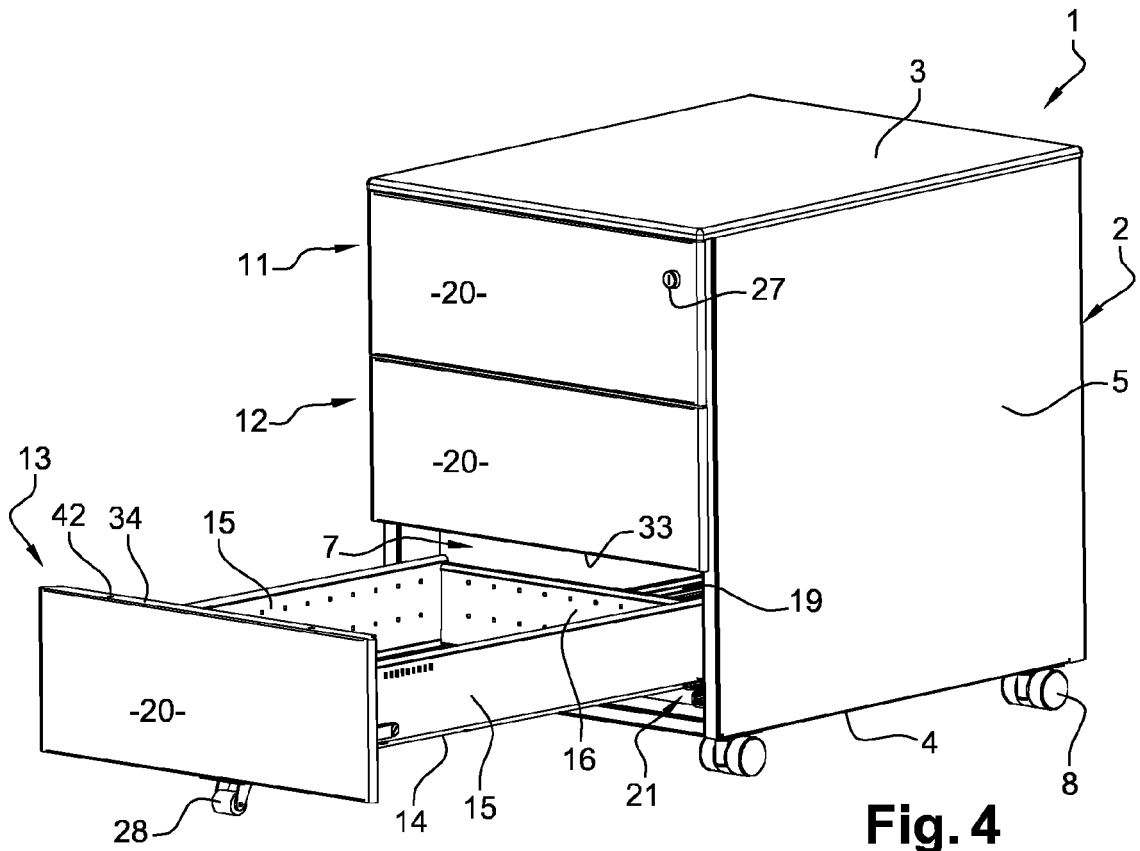
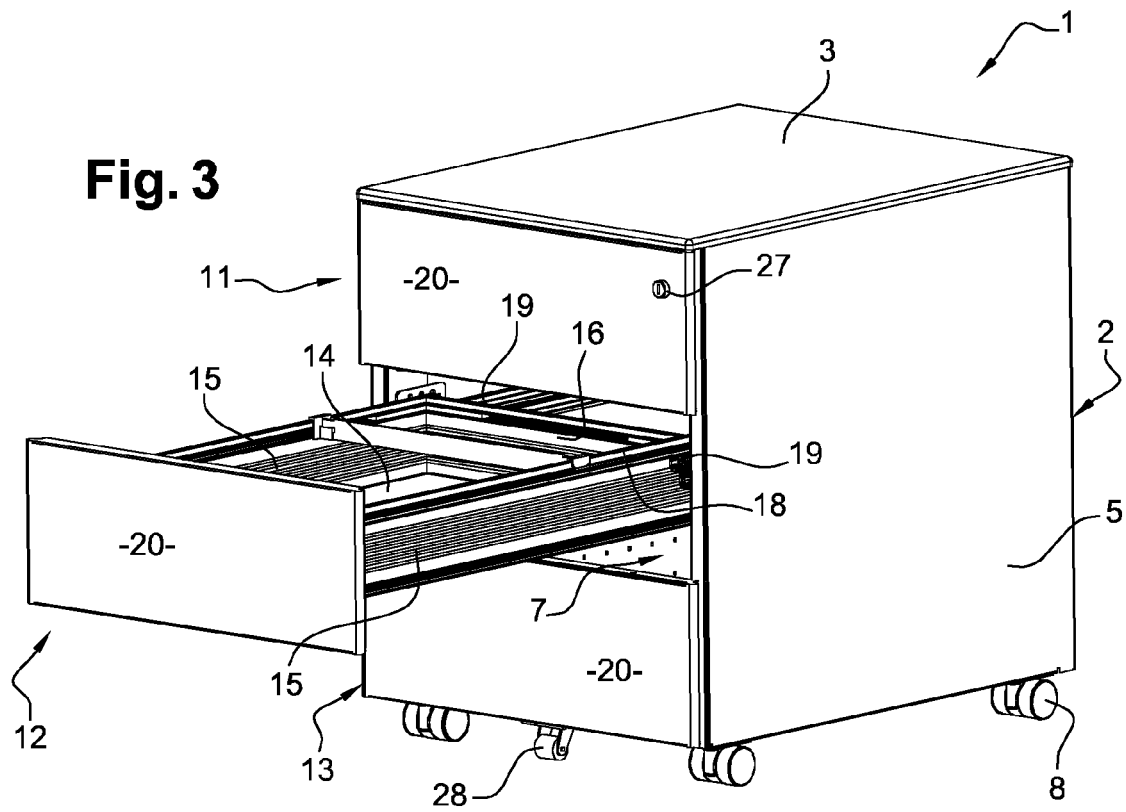
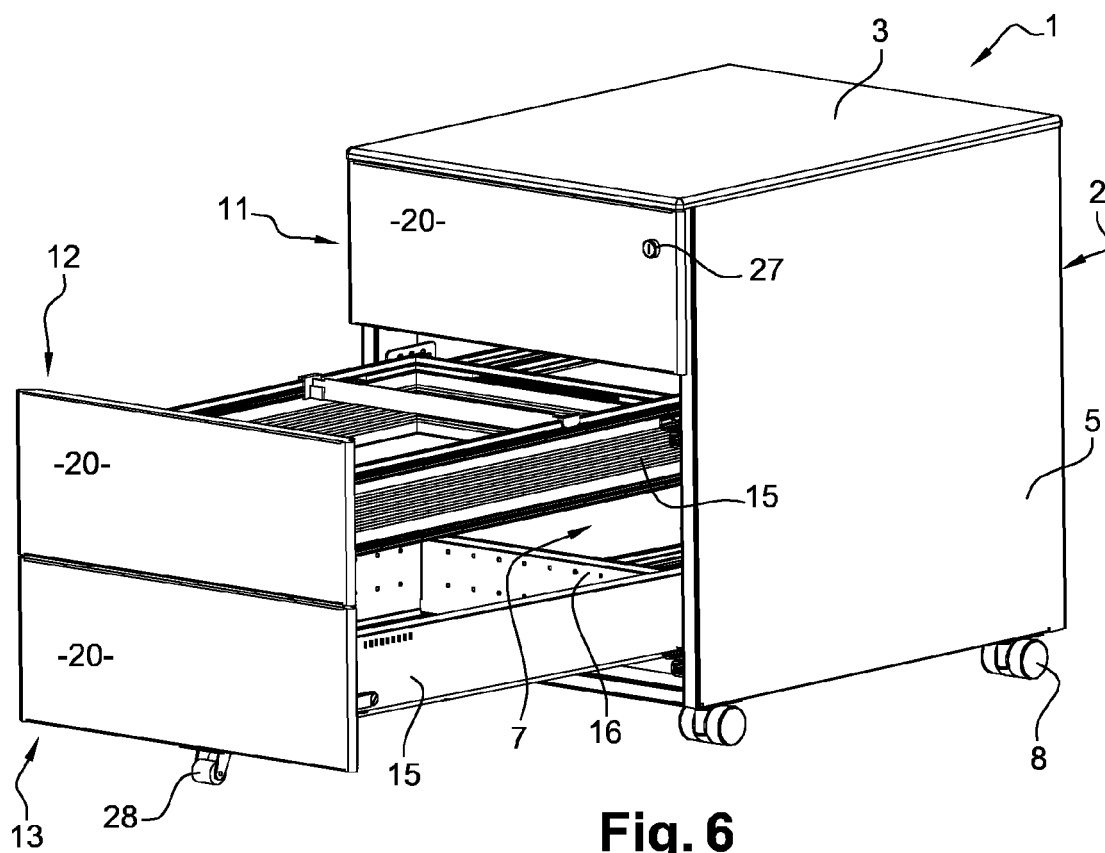
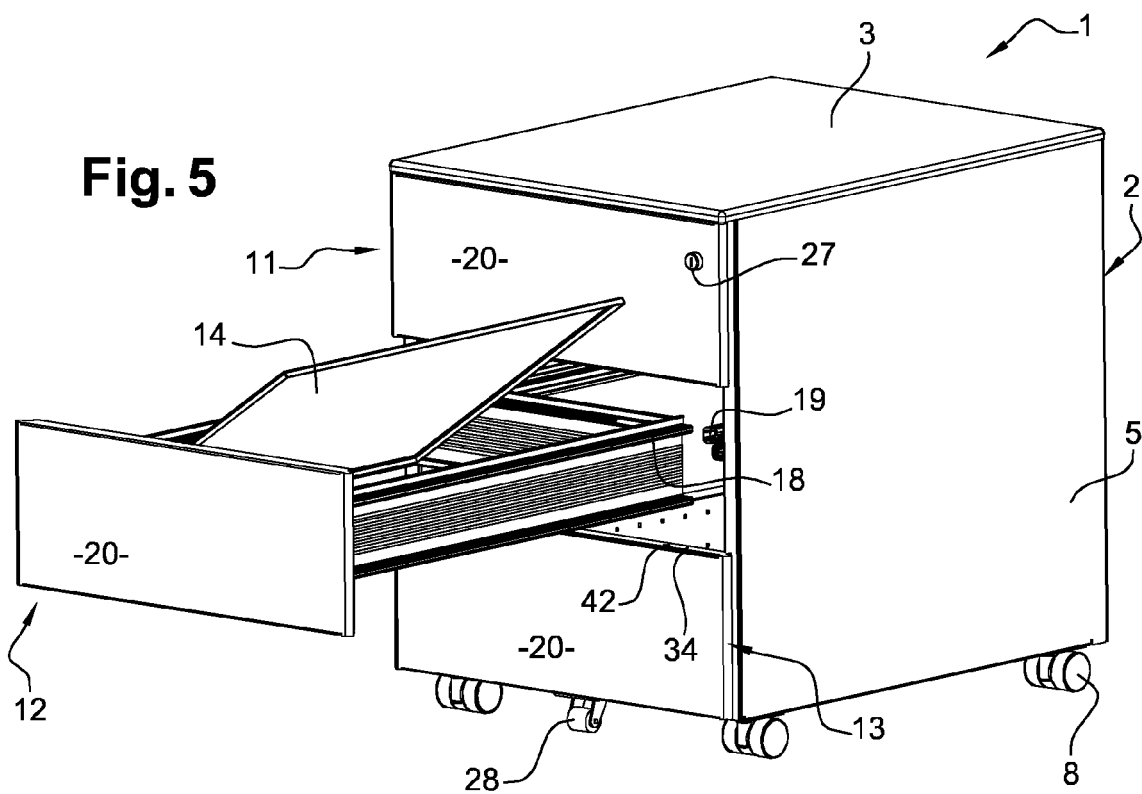


Fig. 2





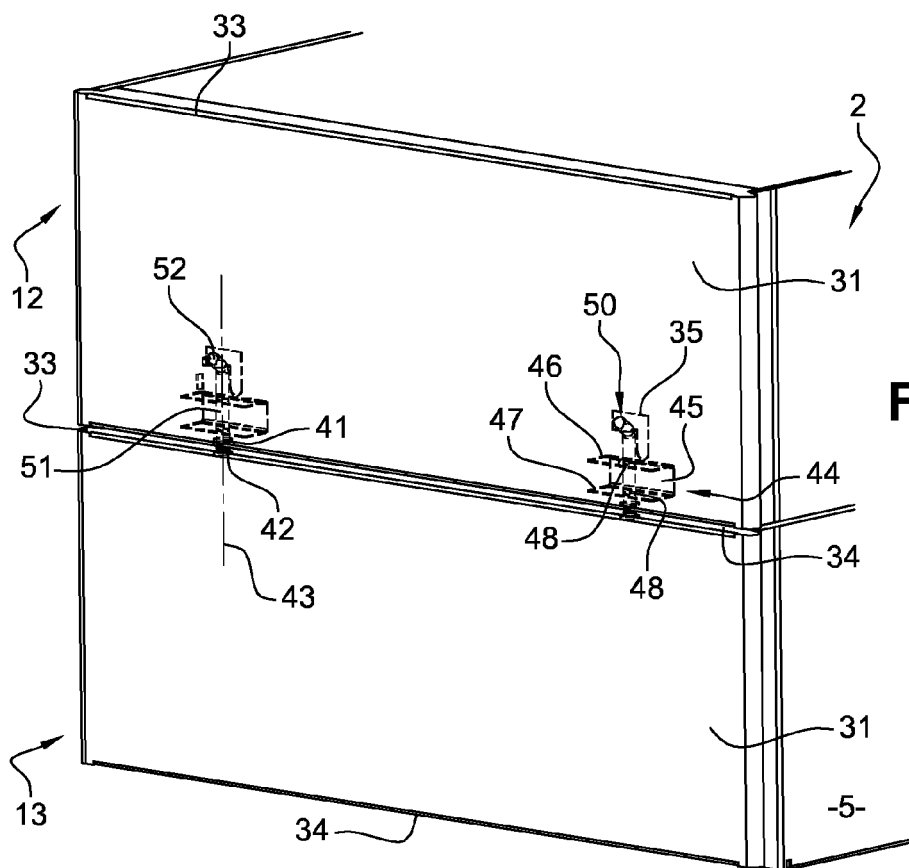


Fig. 7a

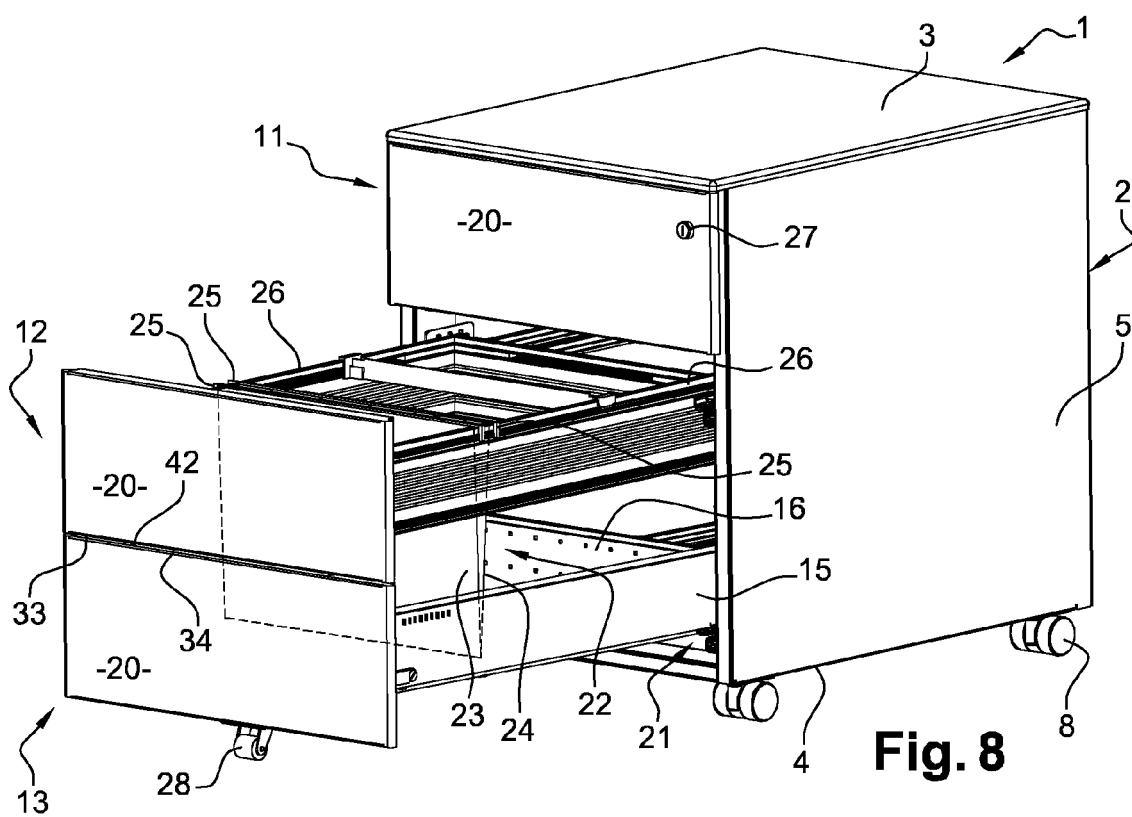


Fig. 8

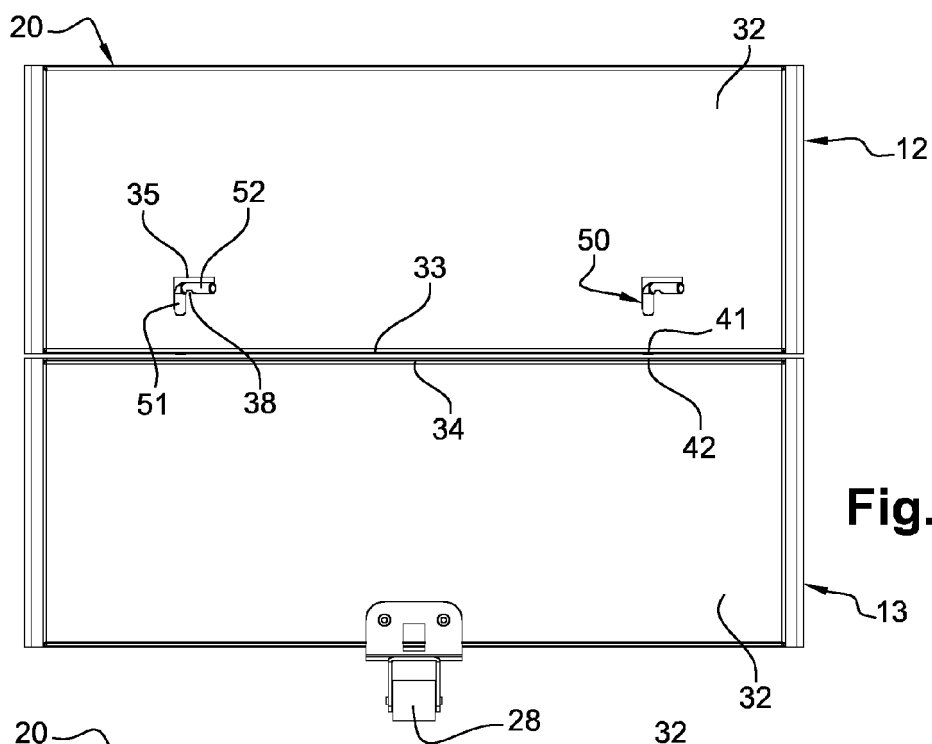


Fig. 7b

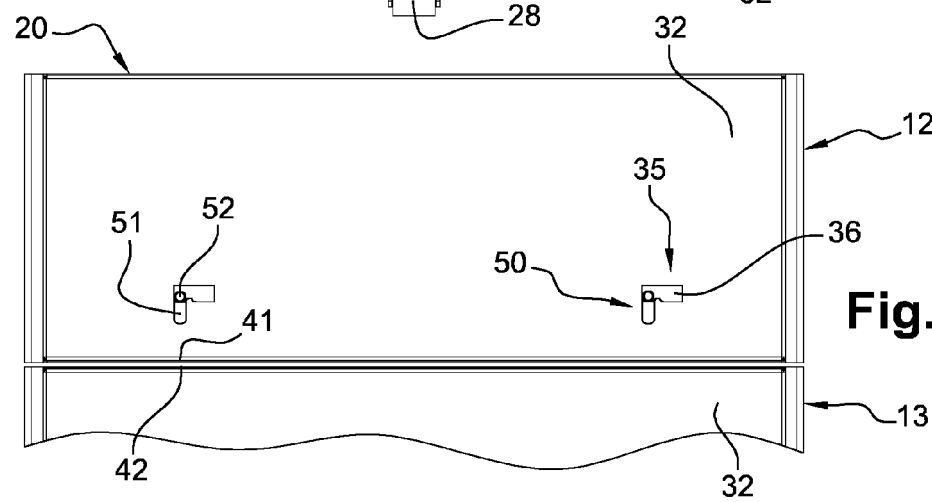


Fig. 7c

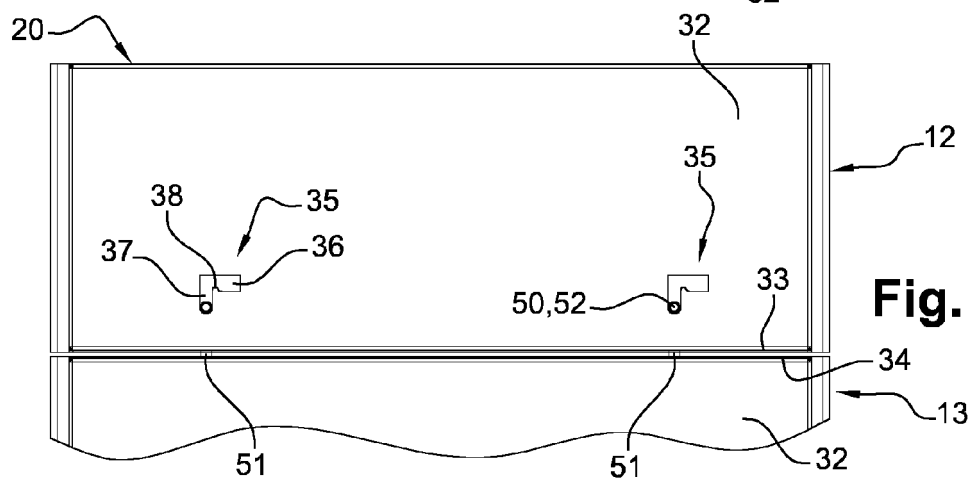


Fig. 7d



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 15 17 3737

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 4 344 661 A (GOTBERG JOHN P) 17 août 1982 (1982-08-17)	1-4	INV. A47B63/00 A47B88/02
A	* colonne 3, ligne 4 - colonne 6, ligne 24; figures 1-9 *	5-9	
X	US 3 112 967 A (HOOD FRANK D) 3 décembre 1963 (1963-12-03)	1-3,5	
A	* le document en entier *	4,6-9	
A	SE 103 533 C1 (KARKOFF J.L.) 20 janvier 1942 (1942-01-20) * figures *	1-9	
A	US 4 285 559 A (KOCH GEORGE B) 25 août 1981 (1981-08-25) * le document en entier *	1-9	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
A	US 3 456 994 A (SULLIVAN WILLIAM H) 22 juillet 1969 (1969-07-22) * figures *	1-9	
			A47B B42F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		25 novembre 2015	van Hoogstraten, S
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 15 17 3737

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

25-11-2015

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 4344661	A	17-08-1982	AUCUN	
US 3112967	A	03-12-1963	AUCUN	
SE 103533	C1	20-01-1942	AUCUN	
US 4285559	A	25-08-1981	AUCUN	
US 3456994	A	22-07-1969	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82